

## Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

\_\_\_

Postulat Marc-Antoine Gamba / Eric Collomb Amélioration du taux de réussite des réanimations cardio-respiratoires 2013-GC-17 [P 2022.13]

## I. Résumé du postulat

Par postulat déposé et développé le 26 février 2013, les députés Marc-Antoine Gamba et Eric Collomb invitent le Conseil d'Etat à présenter un rapport faisant un constat sur l'utilisation des défibrillateurs dans le canton et mentionnant les mesures permettant d'améliorer la survie après une réanimation cardio-respiratoire. Ils demandent d'analyser plus spécifiquement les possibilités de formation des écoliers fribourgeois.

## II. Réponse du Conseil d'Etat

L'incidence de la mort subite causé par un arrêt cardio-respiratoire s'élève à 0.4-1/1000 personnes par an en Suisse ce qui correspond à environ 8000 cas par an. Environ 80% des arrêts cardio-respiratoires sont provoqués par une fibrillation ventriculaire et pourraient dès lors être traités par une défibrillation. Le facteur critique pour une réanimation cardiorespiratoire est la prise en charge immédiate par des personnes formées en gestes de premiers soins, soit en premier lieu en massage du cœur, mais également à la défibrillation électrique. En effet, le taux de succès diminue de 10% chaque minute qui s'écoule entre l'arrêt du cœur et la défibrillation.

Le canton du Tessin, qui dispose d'un système de « first responders » (personnes non professionnelles formées à apporter les premiers soins en cas d'un arrêt cardio-respiratoire immédiatement sur les lieux de l'évènement) et d'un dispositif de défibrillateurs semi-automatiques dans les lieux publics stratégiques, affiche un taux de survie nettement supérieur à celui du reste du pays. La Direction de la santé et des affaires sociales, par le Service du médecin cantonal, a déjà pris contact en 2012 avec les autorités tessinoises pour obtenir des informations sur le système mis en place dans leur canton. Le Conseil d'Etat estime qu'il serait intéressant d'approfondir l'examen de ce système, en particulier la question de savoir si et dans quelle mesure il peut être appliqué dans notre canton.

Dès lors, il propose d'accepter le postulat.

11 février 2014